

Image not found or type unknown



Succession argent chez le notaire

Par **williambais**, le **24/06/2013** à **13:33**

Bonjour,

Lors d'une succession en cours (5 mois déjà) le notaire a t-il le droit de conserver l'argent d'un capital lié à une maladie professionnelle du défunt non imposable(FIVA).

Nous sommes 3 enfants...

Merci de votre aide.

Par **youris**, le **24/06/2013** à **13:46**

bjr,

il faut attendre que le notaire ait terminé l'état de l'actif de la succession.

cdt